departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 17 janvier 2003

Convocation du Conseil Municipal :

Remboursement des frais généraux Ville de Niort / CAN - Convention entre la Ville et la CAN.

le 9 janvier 2003
Affichage du Compte Rendu Sommaire

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 21 janvier 2003

[Annexe]

Président :

Votants : 45

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés:

Mesdames Laroche et Lefebvre; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.

Administration Générale

Remboursement des frais généraux Ville de Niort / CAN - Convention entre la Ville et la CAN.

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre du transfert des compétences prévu par les statuts de la Communauté d'agglomération de Niort, les charges liées à ce transfert sont désormais prises en compte directement par la C.A.N.

Seuls les frais de reprographie sont toujours supportés par la Ville de Niort qui assure le fonctionnement des services généraux de la Communauté d'agglomération dans ce domaine. Ces frais incluent les charges directes.

Il vous est proposé d'établir une convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort dans laquelle la Ville s'engage à traiter les travaux de reprographie de la CAN moyennant une participation financière estimée sur la base du nombre de copies effectuées, du coût de la copie et celui du papier, du coût de la main d'œuvre estimé à partir du coût horaire des agents du service.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ci-jointe entre la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération de Niort,
- accepter le paiement à la Ville de Niort de la prestation reprographie.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 39
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 6

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

Ordre du jour